



Taxe d'apprentissage

Soutenez la professionnalisation de vos futurs collaborateurs

LES ENTREPRISES AU CŒUR DE NOTRE PÉDAGOGIE

Convaincus que les parcours de formation de nos étudiants ne peuvent se construire sans les entreprises, nous les impliquons dans le fonctionnement de notre IUT, à chaque étape clé de nos actions :

- création de nouvelles formations, pour garantir leur adéquation aux différents métiers visés,
- interventions pédagogiques de plus de 300 professionnels dans l'ensemble des formations,
- accueil de nos étudiants lors des stages, des projets ou pour des périodes d'apprentissage ou de professionnalisation,
- participation active à la stratégie de l'IUT à travers le conseil d'IUT,
- participation à nos investissements pédagogiques grâce au versement de la taxe d'apprentissage.

NOS FORMATIONS

L'IUT de Tours propose **6 Bachelors Universitaires de Technologie**, **2 Licences professionnelles** et **1 Master** pour former les professionnels de demain directement opérationnels en entreprise.

Toutes les formations de l'IUT, accessibles en formation initiale, en formation continue et en apprentissage pour certaines, sont rattachées à l'un de nos 6 départements de formation.

Nos 6 départements

- Carrières Sociales (CS)
- Génie Biologique (GB)
- Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)
- Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
- Information Communication (IC)
- Techniques de Commercialisation (TC)

Chiffres clés

- 2000 étudiants
- 140 enseignants
- 300 intervenants professionnels
- 60 personnels administratifs et techniques
- 21000 m² de locaux dédiés à la formation de nos étudiants





POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IUT DE TOURS ?

Les sommes perçues au titre de la taxe d'apprentissage sont affectées en totalité au développement des moyens nécessaires à nos formations.

Investissements en 2022

- Éolienne (GEII)
- Équipement journalisme mobile (IC)
- Equipement audio-visuel de salles TD
- Appareil de production d'eau distillée et d'eau pure (GB)
- Spectrophotomètre (GB)
- Microtome (GB)
- Camescopes (IC)

Participez aux projets de l'IUT en 2023

- Suite logiciels Adobe (CS, IC & TC)
- Analyseurs de réseau électrique (GEII)
- Chaîne de production automatisée (GEII)
- Microscope fluorescence et caméra (GB)
- Thermocycleur (GB)
- Aménagement de salles de TD pour faciliter des pratiques pédagogiques interactives.

COMMENT VERSER LE SOLDE DE LA TAXE ?

- 1 L'URSSAF prélève directement le solde de la Taxe d'apprentissage à compter du mois de mai via la DSN.
- 2 Les fonds sont transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 3 Votre entreprise pourra se connecter sur **SOLTéA** afin d'indiquer à quel(s) établissement(s) et quelle(s) formation(s) elle souhaite flécher le solde de sa taxe d'apprentissage.
- 4 La caisse des Dépôts se charge des versements aux établissements désignés sur la plateforme SOLTéA.

Connectez-vous sur la plateforme et choisissez l'IUT de Tours avec le code **UAI 0370770L**



Merci aux entreprises qui soutiennent l'IUT de Tours dans son développement.

iut.univ-tours.fr



Besoin d'accompagnement dans vos démarches ?

Contactez notre référente Taxe d'Apprentissage
Stéphanie RIOU
02 47 36 75 06
ta-iuttours@univ-tours.fr